



PAIN du partage pour le droit à l'alimentation

voir-et-agir.ch



Pas de bon pain

sans bonne farine.

Chaque année, les trois œuvres *Pain pour le prochain*, *Action de Carême* et *Être partenaires* ainsi que de nombreuses boulangeries vendent le « pain du partage ». La recette de cette vente permet de financer différents projets dans les pays du Sud, comme par exemple au Guatemala.

Sans une bonne farine, pas de tortillas au feu de bois ni de délicieux pains cuits au four. Pour ce faire, il faut les céréales et le maïs adéquats, résistants et adaptés aux conditions locales.

C'est pourquoi, les familles paysannes au Guatemala améliorent leurs semences traditionnelles chaque année. Elles conservent seulement les épis de maïs avec des grains optimaux comme semence pour l'année à venir. Souvent, il y a des échanges et du commerce avec les voisins.

Mais les pressions exercées par l'agroindustrie et les nouvelles lois limitent les droits d'usage des semences. *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* soutiennent les familles paysannes pour les libérer du joug de l'industrie des semences et pour combattre leur détresse.

Avec l'achat d'un « **pain de la solidarité** » vous soutenez le droit à l'alimentation. Pour chaque pain vendu dans le cadre de l'action « Pain du partage », 50 centimes sont versés à nos projets au Sud. **Nous vous en remercions.**

Plus d'informations :
www.voir-et-agir.ch/pain



PAIN POUR LE PROCHAIN ACTION DE CARÊME
En collaboration avec «Être partenaires»



L'engagement commun nous rend plus forts contre l'injustice.

Pain pour le prochain, Action de Carême et Être partenaires ont la ferme conviction qu'un monde plus juste est possible. Là où nous voyons de l'injustice, nous agissons conjointement. Cet engagement, renforcé par les dons de la population suisse, a de grands effets :

En ce moment, à travers plus de 800 projets, nous permettons à des centaines de milliers de personnes de vivre une vie autonome. Nous remercions toutes celles et ceux qui y contribuent.

voir-et-agir.ch

